



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



PAPI
AGGLOMÉRATION
DACQUOISE

DOSSIER DE PRESSE

**SIGNATURE DU
PROGRAMME D'ACTION DU PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) 2020-2026
DE L'AGGLOMERATION DACQUOISE**

Contact :

Anouck VOISIN
Animatrice du PAPI de l'agglomération dacquoise
05 58 46 63 10 ; tri.dax@institution-adour.fr

Le **16 septembre 2020** aura lieu la cérémonie de signature du PAPI de l'agglomération dacquoise en présence de la Préfète des Landes, la Directrice de la délégation Adour et côtiers de l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Président de l'Institution Adour et les Présidents des 4 EPCI-FP (Communauté d'agglomération du Grand Dax, communautés de communes du Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Maremne Adour Côte Sud).

Qu'est-ce qu'un PAPI ? Programme d'actions de prévention des inondations

Un outil visant à minimiser les conséquences des inondations sur un territoire exposé, à travers des actions de prévention et de gestion.

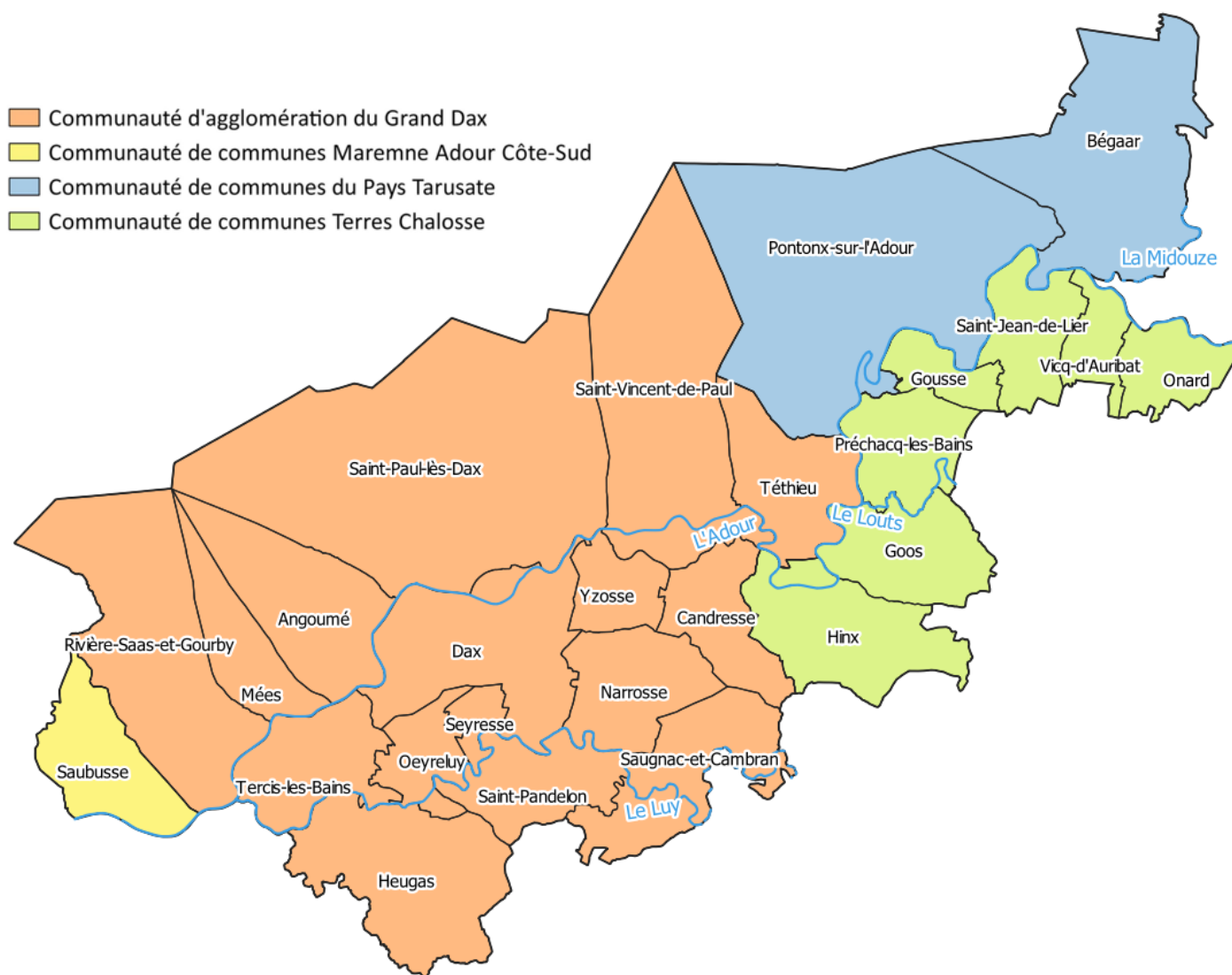




Le périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise

Superficie : 402 km²
 Linéaire de cours d'eau : 90 km
 Nombre de communes : 26
 Nombre d'habitants : 64 587

Le périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise s'étend sur 4 EPCI-FP (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) et comprend la partie Adour moyen ainsi que ses affluents, le Louts, le Luy, et la Midouze.



La gouvernance du PAPI

Afin d'élaborer le PAPI en concertation avec les différents acteurs du territoire, un comité technique ainsi qu'un comité de pilotage ont été constitués. Ils ont mobilisé un **grand nombre de partenaires impliqués dans la gestion et la prévention des inondations** : EPCI-FP (communauté d'agglomération du Grand Dax, communautés de communes du Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Marenne Adour Côte Sud), les syndicats de rivière (Adour moyen landais, Midouze, Luys, bas Adour maritime), les communes, le service départemental d'incendie et de secours, les gestionnaires de réseaux et infrastructures, les chambres consulaires, la SEPANSO ainsi que les partenaires institutionnels et financiers (État, agence de l'eau Adour-Garonne, Europe, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes).

Comité technique

- C'est une instance de concertation chargée de donner son avis, de **conseiller sur les aspects techniques et organisationnels d'un projet**. Il regroupe donc des techniciens de différentes structures telles que le SDIS, les syndicats de rivières, les EPCI-FP, etc..

Comité de pilotage

- C'est une instance de décision, de **validation et de suivi des différentes étapes du projet**. Il réunit l'ensemble des acteurs du territoire. Il regroupe quant à lui des élus de différentes structures telles que les communes, les EPCI-FP

Le porteur de projet

L'Institution Adour constitue la structure porteuse du PAPI de l'agglomération dacquoise. C'est un syndicat mixte ouvert, labellisé établissement public territorial de bassin (EPTB) qui regroupe parmi ses membres des Départements, une Région, des syndicats de rivières, et des EPCI-FP. L'Institution Adour a été constituée en 1978 pour une gestion concertée du bassin versant de l'Adour.

Acteur reconnu sur le territoire, l'Institution Adour œuvre pour une gestion équilibrée de l'eau sur le bassin à travers des actions dans les domaines de :

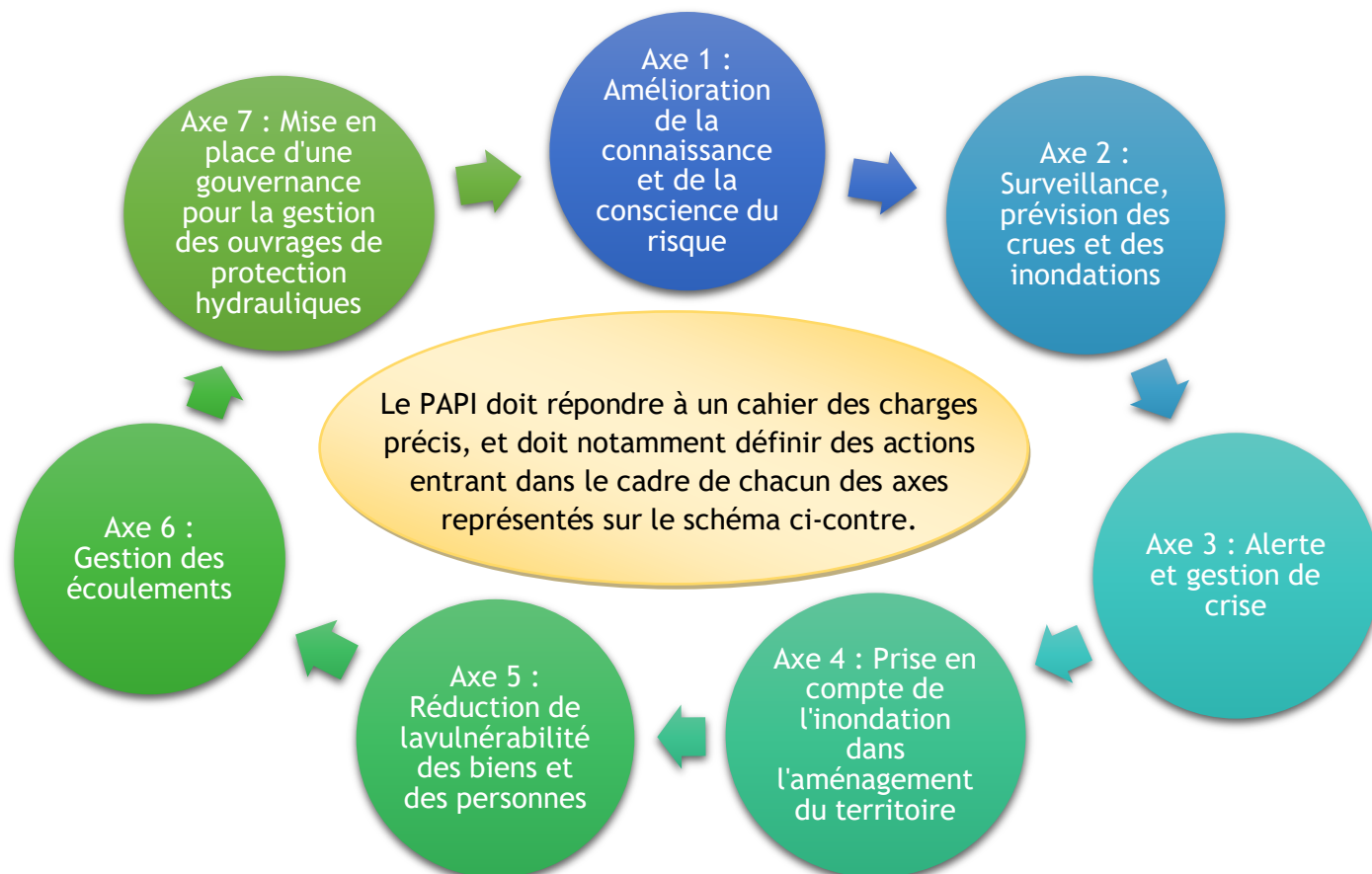
- la gestion des risques fluviaux
- la gestion quantitative de la ressource en eau
- la préservation de la biodiversité
- la gestion intégrée de la ressource en eau



Dans quel contexte le PAPI est-il apparu ?

Dans le but d'améliorer la gestion du risque d'inondation, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en 2007 : la directive européenne dite « directive inondation ». L'objectif de cette directive est d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation visant à réduire les dommages sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine et l'activité économique. Cette nouvelle réglementation implique que les États membres réalisent une cartographie indiquant les zones à risque sur leur territoire. En France, cela s'est matérialisé par l'identification de 122 TRI (territoires à risques importants d'inondation). Dax, avec d'autres communes alentours constituent ainsi l'un des 4 TRI du bassin de l'Adour. C'est la raison pour laquelle les acteurs territoriaux ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) avec pour objectif d'améliorer la protection et la prévention du risque inondation.

Que contient ce programme d'actions ?



Exemples d'actions envisagées dans le PAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Mise en place d'évènements, jeux ou documents d'information pour la sensibilisation du grand public au risque d'inondation

Création d'une **base de données en ligne** pour les habitants de dossiers d'archives relatifs aux inondations (photos, presse, rapports, témoignages, etc...)



Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Pose d'échelles de niveau d'eau sur l'ensemble du territoire



Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Harmonisation des PCS
(plans communaux de sauvegarde)

Exercices de gestion de crise
(simulation d'un évènement avec tous les acteurs concernés)



Axe 4 : Prise en compte de l'inondation dans l'aménagement du territoire

Organiser des **temps de réflexion entre techniciens** sur les documents d'urbanisme afin qu'ils prennent mieux en compte le risque d'inondation



Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Réalisation de **diagnostics de vulnérabilité** pour :

- mieux connaître le **niveau d'exposition des biens aux inondations** et les **sources potentielles de dommages**
- avoir une **liste de préconisations techniques et chiffrées** permettant de cibler des **travaux de réduction de vulnérabilité** si nécessaire

Axe 6 : Gestion des écoulements

Réflexion sur les possibilités de **méthodes douces pour lutter contre les écoulements**



Axe 7 : Mise en place d'une gouvernance pour la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Réalisation de **travaux pour sécuriser les ouvrages de protection des lieux habités**



Coût et financements



Coût total du PAPI estimé à 11,5 millions d'euros pour la totalité des 28 actions réparties sur 6 ans.

Sur ce chiffrage, environ 9,5 millions concernent des travaux de protection contre les inondations.

Des aides financières (État, Europe, agence de l'eau Adour-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine...) interviennent en atténuation du reste à charge des collectivités pour un montant prévisionnel total 4,6 millions d'euros.



La répartition des engagements financiers prévisionnels est la suivante :

Cofinanceurs :

L'État : 4 318 118 € (37,4%)

L'Europe : 229 000 € (2%)

L'agence de l'eau Adour-Garonne : 62 160 € (0,5%)

La Région Nouvelle-Aquitaine : 7 700 € (0,1%)

Collectivités maîtres d'ouvrage des actions :

La communauté d'agglomération du Grand Dax : 5 799 452 € (50,3%)

La communauté de communes du Pays Tarusate : 1 029 063 € (9%)

La communauté de communes Terres de Chalosse : 28 240 € (0,2%)

La communauté de communes Marenne Adour Côte Sud : 5 974 € (>0,1%)

Les communes : 60 630 € (0,5%)





UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par
le Fonds européen de
développement régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



INSTITUTION ADOUR

Établissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION



MACS

Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud



Communauté de Communes
du Pays Tarusate CCPT



**TERRES DE
CHALOSSE**

communauté de communes

Sites internet à consulter :

www.institution-adour.fr/slgr-papi-agglomeration-dacquoise.html

Contexte
Territoire
Organisation
Documents
Manifestations

www.cepri.net/les-papi.html

Historique
Réglementation



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : secretariat@institution-adour.fr - Site : www.institution-adour.fr